sont toujours sur le territoire de votre commune. Dans l'affirmative me préciser si les corps se trouvent en tombes individuelles ou en fosse commune me donner la superficie.

Les imprimés nécessaires à la constitution des dossiers vous seront adressés dès réception des justifications demandées.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

DU SECTEUR D'ETAT CIVIL
des Départements de Moselle et Meurthe-et-Moselle
NANCY